

23FIN190 – Correction de l'exercice 14

EXERCICE 14

Le capital de la société anonyme Fiot au 1^{er} janvier N se compose de 40 000 actions de VN = 10€, entièrement libérées.

Il est envisagé pour le mois de janvier une augmentation de capital de 8000 actions au PE de 18€, libérés du minimum légal (1/4). Les capitaux propres après affectation prévue du résultat N-1, sont indiqués dans l'extrait du bilan au 31 décembre N-1 (annexe 1).

La chronologie des opérations est décrite dans l'annexe 2.

Travail à faire :

- 1- Calculer la valeur mathématique d'une action Fiot au 1^{er} janvier N et vérifier que le prix d'émission des actions nouvelles entre bien dans les limites prévues par la loi.

$$1\ 008\ 000 / 40\ 000 = 25,2\ \text{€}$$

$$\text{PE} = 18\ \text{€}$$

$$\text{VN} = 10\ \text{€}$$

Oui la société respecte la loi car le prix d'émission des nouvelles actions est compris entre la valeur nominale (10 €) et la valeur mathématiques (25,2 €)

- 2- Calculer, sur la base de la valeur d'une action au 1^{er} janvier, le montant théorique du droit de souscription. Justifier le montant obtenu en examinant la situation d'un actionnaire nouveau désirant souscrire à l'augmentation de capital.

Valeur avant	40 000 actions à 25,2 € soit = 1 008 000 €
Augmentation de K	8000 actions à 18 € soit = 144 000 €
Valeur après	48 000 actions à 24 € soit = 1 152 000 €

$$\text{Valeur du DPS} = 25,2 - 24 = 1,2$$

- 3- Présenter les extraits du bilan au 31 décembre N relatifs aux comptes concernés par les opérations d'augmentation de capital.

ACTIF	Montants	PASSIF	Montants
Capital Souscrit Non Appelé	20 000	Capital social (dont versé : 460 000 €)	480 000
		Prime d'émission $(18 - 10) * 8000$	64 000
		Réserve légale	40 000
		Réserves statutaires	120 000
		Réserves réglementées	22 000
		Autres réserves	179 000
		Subventions d'investissement	43 000
TRESORERIE..... !!!!	124 000	Provisions réglementées	204 000
		TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 152 000

23FIN190 – Correction de l'exercice 14

ANNEXE 1 : Extrait du passif après affectation du résultat au 31 décembre N-1 (€)

Capital social (dont versé : 400 000 €)	400 000
Réserve légale	40 000
Réserves statutaires	120 000
Réserves réglementées	22 000
Autres réserves	179 000
Subventions d'investissement	43 000
Provisions réglementées	204 000
TOTAL	1 008 000

ANNEXE 2 : Chronologie des opérations

- **15/01/N** : ouverture des souscriptions avec date limite de versement le 15/02.
- **15/02/N** : toutes les actions nouvelles sont souscrites. Les versements ont été effectués sur le compte de M. D'hoorne, notaire de la société.
- **16/02/N** : L'augmentation de capital est constatée par les écritures adéquates.
- **18/02/N** : M. D'hoorne vire les fonds sur le compte bancaire de la société, sous déduction d'honoraires et frais pour un montant de 1436€ (dont 196€ de TVA). Ces frais sont inscrits en immobilisations incorporelles et seront amortis sur 5 ans.
- **1/09/N** : le conseil d'administration de la société appelle les deuxièmes et troisièmes quarts avec date limite de versement à la fin du mois.
- **30/09/N** : tous les actionnaires ont effectué leurs versements.